

UNSA TERRITORIAUX CeA

Newsletter syndicale – février 2022 (temps de lecture : env. 5 mn)

UNSA info



L'augmentation des salaires doit passer en première ligne !

L'**UNSA** se mobilise pour exiger des augmentations pour les salaires, les traitements et les pensions. Dans le cadre de l'intersyndicale interprofessionnelle, elle **appelle à la grève les agent-es du public et les salarié-es du privé le 17 mars prochain.**

Pour l'**UNSA**, le moment est venu de construire une expression la plus unitaire possible des revendications sociales et salariales. Agent-es du secteur public, salarié-es du privé, jeunes et retraité-es, la question du reste à vivre est une question centrale et angoissante parfois dès le 15 du mois et l'augmentation du pouvoir d'achat devient une exigence et une nécessité.

Au-delà du 17 mars, l'**UNSA** cherchera à construire un 1^{er} mai le plus unitaire possible sur cette revendication.

Si le gel de la valeur du point d'indice ou le tassement des grilles de rémunération ne relèvent pas de l'autorité du Président Bierry, de nombreux points sont en revanche en son pouvoir : **une politique de rémunération et de régime indemnitaire équitable entre les femmes et les hommes** (voir aussi ci-dessous), **l'attribution de titres-restaurant à nos collègues ASSFAM, la monétisation des jours d'ancienneté à l'échelle de la CeA, la rémunération des métiers à leur juste valeur, le déblocage des carrières des collègues lauréat-es de concours ou d'examens qui tardent à être nommé-es, etc.** C'est l'objet du courrier qui lui a été envoyé par l'**UNSA** avec le préavis de grève nationale.

L'équipe de l'**UNSA Territoriaux CeA**
Véronique BAHIT, Sandrine SCHMITT, Joëlle VERGUET

Cliquez pour en savoir plus sur [le courrier de l'UNSA CeA au président Bierry](#) et l'information nationale [UNSA urgence salaires : en grève le 17 mars, mobilisé-es le 1^{er} mai](#)



Egalité femmes-hommes ? A la CeA non plus, ce n'est pas gagné !

Plus de 4 000 femmes sont employées à la CeA, soit près de 70% des effectifs. En 2021, l'**UNSA** transmettait au Président BIERRY 12 propositions pour concourir à une réelle égalité des droits, complétées par 50 propositions dans le cadre des négociations du plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes de la CeA.

Une partie de ses demandes a été entendue par l'administration : mise en œuvre de l'expérimentation du temps partiel annualisé, récupération des temps partiels tombant sur des jours fériés, réduction du nombre de jours de RTT à gestion collective, communication sur la thématique de l'égalité femmes-hommes, etc.

À l'approche du 8 mars 2022, l'**UNSA CeA** adresse au Président BIERRY un nouveau courrier pour rappeler que **l'égalité des droits n'existe toujours pas à la CeA** :

- **inégalités salariales** (rémunérations inférieures de 6 à 18%, primes inférieures 7 à 35%),
- **inégalités face aux promotions internes** (35% de femmes seulement),
- **inégalités dans les fonctions d'encadrement**,
- **inégalités dans l'emploi** (les femmes occupent 82% des emplois non permanents).

L'**UNSA CeA** demande donc que soit **lancée sans tarder une étude approfondie sur les causes des inégalités salariales entre femmes et hommes au sein de la CeA suivi d'un plan visant à les corriger au plus vite**. L'**UNSA** réitère certaines propositions ou en présente de nouvelles.

Pour en savoir + : [les propositions 2022 de l'UNSA](#)



Comité technique CeA : titres-restaurants pour les Assfam et télétravail

Le premier comité technique de 2022 s'est tenu début février. L'**UNSA** notamment a obtenu l'adoption par la CeA de plusieurs avancées prévues dans la charte nationale sur le télétravail. **L'administration n'a cependant pas été au bout des possibilités qu'elle aurait pu offrir aux télétravailleurs et télétravailleuses**. Concernant les titres restaurants (TR), l'**UNSA** a demandé à la CeA de mettre fin à l'iniquité qui frappe **nos collègues assistantes et assistants familiaux en leur attribuant enfin les TR auxquels a droit chaque agent·e qui déjeune sur son lieu de travail**.

En savoir + : [les positions de l'UNSA en comité technique](#)



Titres-restaurants et chèques vacances 2021

Vos **titres-restaurants 2021** n'ont plus de valeur. Vous avez **jusqu'au 15 mars pour les échanger** auprès de l'administration.

Il vous reste aussi des **chèques-vacances 2021** ? Si le montant total est supérieur à 30 €, ne les jetez pas. Vous avez **jusqu'au 31 mars 2022 pour les échanger** contre de nouveaux chèques-vacances valables deux ans. Vous devez en faire la demande sur le site de l'ANCV dans la rubrique "Mes services".

En savoir + : leguide.ancv.com

VOS DROITS



Séjour et fonction publique territoriale

Le Séjour de la santé a été en partie décliné sur certains personnels de la fonction publique territoriale. Ses impacts sont les suivants :

- **revalorisation de la carrière des cadres A de la filière médico-sociale** (décret 2021-1879 du 28/12/2021)
 - puéricultrices, cadres de santé
 - cadres infirmières et infirmiers et techniciennes et techniciens paramédicaux
 - infirmières et infirmiers en soins généraux
 - cadres de santé paramédicaux
 - orthoptistes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotricien-nes et manipulatrices d'électro-cardiologie médicale, masseuses-kinésithérapeutes et orthophonistes
- **modification de l'échelle indiciaire des cadres A de la filière médico-sociale** (décret 2021-1880 du 28/12/2021)
- **création d'un nouveau cadre d'emplois : les aides-soignant-es territoriaux** (décret 2021-1881 du 29/12/2021)

Vous avez des questions ? [contactez-nous](#)

Suivre la formation en IRA sans perte de rémunération

L'**UNSA Fonction Publique** demandait depuis longtemps que les agent-es puissent suivre la formation en IRA (Institut régional d'administration) sans perte importante de revenus. Un décret y répond en partie.

Depuis le 1^{er} janvier, **une indemnité de maintien de rémunération est versée aux fonctionnaires, militaires et agent-es contractuel-les de droit public nommé-es en qualité d'élèves** qui, pendant la durée de leur formation, sont susceptibles de percevoir une rémunération inférieure à celle dont ils bénéficiaient avant leur nomination dans un IRA.

En savoir + : [Choisir l'IRA et conserver sa rémunération, objectif atteint](#)



VOTRE SANTÉ



VIH : le test de dépistage désormais gratuit

Pas besoin d'ordonnance, aucune avance de frais : **le test de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est gratuit** depuis le 1^{er} janvier 2022 **dans tous les laboratoires d'analyse médicale.**

Cela permettra de compléter l'offre déjà existante proposée par les associations et les personnels médicaux. Un dépistage au plus tôt permet un traitement plus efficace en cas d'infection.



Mon médecin vient de me prescrire une cure. Quelle procédure suivre ?

Il faut à la fois présenter une demande :

- de prise en charge de la cure à la caisse primaire d'assurance maladie pour le remboursement des prestations en nature ;
- de congé de maladie auprès de l'administration, avec un certificat médical prescrivant la cure, la date de départ et sa durée.

L'accord de la Sécurité sociale pour la prise en charge de la cure thermique ne contraint pas l'administration à accepter le bénéficiaire du congé de maladie. En effet, elle peut le refuser.

Avant toute décision (octroi ou refus), la CeA devra saisir le comité médical ou la commission de réforme.

[Vous avez des questions ? contactez-nous](#)

VOS INFOS NATIONALES



Protection des enfants : la loi promulguée

La loi relative à la protection des enfants a été adoptée fin janvier et publiée au journal officiel du 8 février. Elle comprend **des mesures en faveur des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance** : interdiction de les héberger à l'hôtel, de séparer les fratries, contrôle plus large et plus régulier des antécédents judiciaires des professionnels intervenant auprès des enfants, pour les jeunes de 18 à 21 ans passés par l'ASE : fin des sorties sèches et accompagnement systématique, etc.

Des mesures prévoient aussi **une meilleure valorisation du métier des assistantes et assistants familiaux**, notamment par une rémunération minimale dès l'accueil du premier enfant.

[En savoir + : enfants placés : une meilleure protection prévue par la loi](#)



Repousser l'âge de la retraite : la fausse bonne idée

Le débat sur les retraites refait surface à l'approche des élections présidentielles, avec de funestes présages à l'horizon. L'analyse du Conseil d'orientation des retraites (COR) devrait pourtant faire réfléchir les candidat·es. Il s'avère que **décaler l'ouverture des droits à la retraite de 62 ans à 64 ans n'engendrerait que de faibles gains budgétaires** (dépenses supplémentaires de chômage, d'invalidité, etc.).

Pour l'**UNSA**, vouloir à tout prix repousser l'âge de départ en retraite répond donc à **une démarche dogmatique qui aggraverait les inégalités sans améliorer le système de retraite en France**. Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres : attention aux solutions trop simples, elles sont souvent simplistes.

En savoir + : [repousser l'âge de la retraite, une mesure dogmatique](#)



Les "thérapies de conversion" enfin interdites en France

L'**UNSA** et l'**UNSA CeA** en particulier saluent l'adoption, par le Parlement français, du projet de loi qui cible les "thérapies de conversion". Ces pratiques constituent désormais **un délit dans le code pénal**. L'**UNSA**, qui lutte contre les LGBTphobies au travail et dans la société, salue cette avancée indispensable pour la reconnaissance de l'illégalité de ces pratiques.

En savoir + : [Interdiction des thérapies de conversion en France : l'UNSA salue cette avancée !](#)

VOS PODCASTS ET LETTRES D'INFO



Le podcast de l'**UNSA** Fonction Publique sur l'égalité professionnelle

Exceptionnellement, nous vous proposons de revenir sur le podcast de mars 2021.

Au sommaire :

- les enseignements de la crise sanitaire en matière de droit des femmes
- quelles récompenses de leurs efforts depuis un an
- la reconnaissance des métiers féminisés de la fonction publique
- crise sanitaire et inégalités entre femmes et hommes
- quel plan d'actions pour une meilleure égalité professionnelle
- l'égalité professionnelle : une opportunité pour les hommes aussi

Écoutez-le [en cliquant ici](#) (durée 6'53)



L'UNSA Mag de février 2022

Parmi les sujets abordés dans ce numéro :

- Dossier "protection sociale, les propositions de l'UNSA" - p.15-18
- Protection sociale complémentaire et FPT - p.22
- Lanceuses et lanceurs d'alerte, une protection qui évolue - p.23

[Je lis mon Mag](#)



Le Canard des territoriaux de février 2022

- Lettre ouverte d'une ATSEM à ses élu·es

[Je lis mon Canard](#)

**Votre permanence UNSA Territoriaux CeA est ouverte
du lundi au vendredi aux heures de bureau**

[La page UNSA sur l'intranet de la CeA](#)

Nous contacter : unsa.cea@gmail.com

07 81 46 48 44 - 07 60 48 94 22

(répondeurs – merci de laisser un message)